



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMST 2024-07-28

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Achat porteur système de bras de levage hydraulique doté d'un crochet 10 T

Attribution du marché

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment le 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal, N° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant la délégation au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence relative à la préparation, la passation l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

A la suite d'un Marché à **Procédure Adaptée** pour l'achat d'un porteur 10 T avec système de bras de levage hydraulique doté d'un crochet, ce marché a été attribué à la société **S.A.S. DIFFUSION AUTOMOBILE DES GRANDES ALPES** dont le siège se situe **120 Route de Gap – ZI de Proviou - 04200 SISTERON** pour un montant de **95 000,00 € H.T.**

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer le marché concernant l'achat d'un porteur 10 T avec système de bras de levage hydraulique doté d'un crochet, ce marché a été attribué à la société **S.A.S. DIFFUSION AUTOMOBILE DES GRANDES ALPES** pour un montant de **95 000,00 € H.T.**

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et à la société **S.A.S. DIFFUSION AUTOMOBILE DES GRANDES ALPES**.

Fait à Sisteron, le 9 août 2024

Pour copie conforme

Le Maire,

Daniel SPAGNOU